



Communication ISU N° 1717

# Le code d'éthique de l'ISU

Cours de fonctionnaires, 2013

Raymond Blanc



## Code d'éthique

---

### • Objectifs

1. Garantir des standards éthiques élevés
2. Assurer le respect des règles fondamentales et des valeurs de l'ISU par tous
3. Aspirer la confiance en l'équité, l'honnêteté et l'intégrité de l'ISU et de tous ceux qui agissent en son nom
4. Servir d'exemple pour tous les membres, présents et futurs, ainsi que pour les autres fédérations sportives internationales



## Mon engagement

### a. Connaître et garantir

- Se familiariser avec et respecter la constitution et l'ensemble des règlements, publications et communications de l'ISU
- Porter une attention particulière aux décisions visant à assurer un sport de compétition équitable et impartial

3



## Mon engagement

### b. Mettre en pratique

- A travers ma conduite et mon expression orale et écrite, **donner l'exemple** et faire preuve des standards les plus élevés au niveau
  - honnêteté
  - respect
  - vérité
  - équité
  - comportement moral
  - attitude sportive

4



## Le fair play

---

### = plus que le simple respect des règles

- faire preuve d'amitié, de respect des autres et d'un état d'esprit approprié
- l'éthique sportive est une manière de penser, pas seulement une manière de se comporter

5



## Le fair play

---

### = bannir

- la tricherie
- le partisanisme
- le dopage
- la violence (physique et verbale)
- l'exploitation
- l'inégalité des chances
- la commercialisation excessive
- la corruption

6



## Mon engagement

### c. Participer

- Participer est un **honneur** et un **privilege** qui comporte des **responsabilités**
  - pas de drogues
  - pas de dommages aux personnes ou au matériel
  - pas d'activités illégales
- Leur non-respect discrédite les sports de glace et l'ISU

7



## Mon engagement

### d. Respecter

- Assurer le niveau de comportement personnel le plus élevé et le respect de tous les patineurs, officiels, volontaires et employés, y compris les jeunes et les personnes vulnérables
- Les protéger du mieux que je peux de toute exploitation

8



## Mon engagement

### g. Être conscient que

- je suis le gardien de l'idéal du sport
- il existe de fortes amitiés dans la famille du patinage (envers des patineurs, des professeurs, des officiels ou pour son propre club)
- ces facteurs, ajoutés aux occasions de récompenser des amis, d'échanger des faveurs ou de recevoir des objets de valeur en m'engageant dans une conduite contraire à l'éthique, sont contraires à mon intégrité personnelle et à mes engagements envers le patinage

9



## Mon engagement

### h. Être intègre

- Rejeter et renoncer à toute attitude partisane et à tout esprit de clan
- Ne pas influencer le cours ou le résultat d'une compétition
- Ne pas participer à des jeux d'argent ou des paris liés à un événement de patinage
- Révéler systématiquement quels sont mes intérêts personnels lors de toute situation pouvant impliquer un conflit d'intérêt
- S'abstenir de prendre ou d'influencer des décisions qui comportent un intérêt personnel ou familial ou qui recherchent le soutien du public

10



## Mon engagement

### h. Être intègre (suite)

- Exclure le favoritisme pour, ou le préjudice contre, n'importe quel membre, entraîneur, patineur ou membre de ma famille, représentant de l'ISU ou pays
- Respecter strictement la confidentialité d'informations non publiques ou quand leur révélation est interdite par la loi, ou par la constitution ou les règlements de l'ISU

11



## Mon engagement

### h. Biens sociaux

- Je ne m'approprié ni n'utilise à mon profit personnel les biens du patinage, les fonds, les services ou mon influence

### j. Cadeaux

- Je n'accepte pas d'argent, de voyages, de logements, de spectacles ou d'autres faveurs
- Les cadeaux et les faveurs de plus de CHF 200.- ne doivent pas être acceptés, ou, dans l'impossibilité, être acceptés au nom de l'ISU et être remis à l'ISU

12



## Mon engagement

---

### **o. Pénalités**

- Le non-respect de ce code est pris en considération lors de mon évaluation en tant que fonctionnaire

L'attribution d'une position officielle n'est pas un droit, mais une fonction qui m'est confiée

### **p. Suspension**

- S'il s'avère qu'une violation de ce code s'apparente également à une « mauvaise conduite », je peux être suspendu pendant une période définie ou pour toujours

13